

« Livret Artssport »

Quelques items du « Livret personnel de compétences », tel qu'il avait été imaginé pour les collègues, peuvent être considérés comme **une amorce du « Livret Artssport »**.

Le « Livret personnel de compétences » du ministère de l'Éducation Nationale proposait des « grilles de références » qu'il ne considérait pas comme des instruments d'évaluation mais comme « *des outils d'enregistrement et de conservation des résultats des évaluations* »

La compétence 7 intitulée « L'autonomie et l'initiative » comportait l'item : « *Mobiliser à bon escient ses capacités motrices dans le cadre d'une pratique physique (sportive ou artistique) adaptée à son potentiel* ».

Associé à des pratiques sportives et culturelles, cet item était porteur du contenu de plusieurs autres déclinés dans ce même « Livret personnel de compétences » :

- Comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences
- Assumer des rôles, prendre des initiatives et des décisions
- Respecter les règles de la vie collective
- Faire preuve de sensibilité, d'esprit critique, de curiosité
- ...

Parmi les compétences que permettait d'évaluer l'épreuve d'« histoire des arts », on trouvait :

- Choisir et présenter devant un jury une œuvre d'art, dans des domaines artistiques très variés : arts de l'espace (architecture, arts des jardins); arts du langage; arts du quotidien (design, objets d'art); arts du son, arts du spectacle vivant (théâtre, danse, cirque, marionnettes); arts du visuel (arts plastiques, cinéma, photo) ...
- Etablir des liens pertinents avec d'autres œuvres
- Manifester des connaissances de base sur les métiers et les formations liés aux domaines artistiques
- Evoquer la construction d'une culture personnelle en histoire des arts.
- ...